

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 29 septembre 2014**

Objet : Plan de financement global pour les raccordements très haut débit sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Dunois (23)

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf septembre à quatorze heures quinze, le Comité Syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le dix-neuf septembre, se réunit en session ordinaire, salle n°1, au Conseil Général de la Creuse à Guéret, sous la présidence de Monsieur Alain LAGARDE, son Président.

En exercice : 15

Présents : 8

Votants : 8 Pour

Sont présents :

Mr Alain LAGARDE
Mr Vincent TURPINAT
Mr Christian TRENTAUD (suppléant de Mr Lefort)
Mr Jacques DESCARGUES
Mr Didier BARDET
Mr Jean-Pierre BERNARDIE
Mr Christian HANUS
Mr Eric CORREIA

Conseiller Régional du Limousin
Conseiller Régional du Limousin
Conseiller Général Haute-Vienne
Vice-Président du Conseil Général de la Corrèze
Conseil Général de la Creuse
Conseiller Agglo Bassin de Brive
Conseiller municipal à la Ville de Limoges
Président de l'Agglo du Grand Guéret

Sont excusés :

Mme Guilaine JEANNOT PAGES (et son suppléant)
Mr Bernard BROUILLE (et son suppléant)
Mr Michel DA CUNHA (et son suppléant)
Mr Philippe BAYOL (et son suppléant)
Mr Christian PRADAYROL (et son suppléant)
Mme Nicole GLANDUS (et son suppléant)
Mr Michel JAULIN

Vice-Présidente du Conseil Régional du Limousin
Vice Président du Conseil Général Haute Vienne
Vice-Président du Conseil Général de la Corrèze
Vice-Président du Conseil Général de la Creuse
Conseiller Communautaire Agglo Bassin de Brive
Adjointe au Maire à la Ville de Limoges
Vice Président de l'Agglo de Tulle

Il est exposé aux membres du Comité Syndical le rapport suivant :

Dans le cadre du SDAN Pilote, au vu de l'ensemble des projets d'aménagement numérique présentés par la Communauté de Communes du Pays Dunois, et en accord avec celle-ci, la Région Limousin et le Département de la Creuse, les opérations suivantes sont retenues :

- Réalisation de travaux de montée en débit (MED) sur les communes de Villard, Maison Feyne, Nouzerolles et la Chapelle Balloue
- Fibrage/Dégroupage des NRA origine correspondant
- Enfouissement ERDF Maison Feyne / Crozant / La Chapelle Balloue
- Montée en débit radio secteur Fresselines

Le coût total de ces opérations est estimé à **1 019 351 € HT** (voir détail ci-annexé).

L'enfouissement ERDF de Maison Feyne, Crozant, La Chapelle Balloue a déjà fait l'objet d'une délibération (D390 du 12 juin 2014). La présente délibération annule et remplace le plan de financement précédent.

Il convient de prévoir plusieurs plans de financement par territoire selon la participation ou pas de l'Union Européenne. Celle-ci intervient dans la limite de 3 180 768 € sur les opérations du SDAN pilote (axe 1 + axe 2) et sur la base de 7 951 920 € HT de travaux. Elle n'intervient pas pour les travaux de FTTH.

Sur ce territoire des fonds européens sont mobilisés sur l'axe 1.

Par ailleurs, sur certains territoires, des travaux sont réalisés dans le cadre de l'axe 2 et les taux d'intervention des cofinanceurs sont alors différents. Ce territoire n'est pas concerné à ce jour.

Plan de financement pour les travaux de montée en débit sur le territoire la Communauté de Communes du Pays Dunois (Axe 1) :

NATURE DES RECETTES	MONTANT HT	POURCENTAGE
REGION LIMOUSIN	142 709.14 €	14 %
UNION EUROPEENNE	407 740.40 €	40 %
ETAT - FSN (AVANCE REGION LIMOUSIN)	163 096.16 €	16 %
DEPARTEMENT CREUSE	152 902.65€	15 %
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DUNOIS	152 902.65€	15 %
TOTAL	1 019 351.00 €	100%

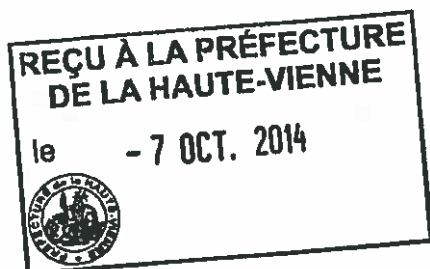
En référence à la délibération N°326 du 2 avril 2013, une contribution financière aux frais de fonctionnement sera versée par la Communauté de Communes du Pays Dunois.

Cette contribution financière sera calculée à hauteur de 3% du montant réel de l'ensemble des travaux réalisés sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Dunois dans le cadre du SDAN pilote (axe 1 et axe 2 le cas échéant), avec un seuil minimum de 1 000 euros et maximum de 10 000 euros.

Au vu du montant prévisionnel total des travaux sur ce territoire, le seuil maximum sera demandé à la Communauté de Communes du Pays Dunois.

Après avoir délibéré, les membres du comité syndical, décident, à l'unanimité :

- **d'approuver le plan de financement ci-dessus relatif aux travaux de raccordement en très haut débit sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Dunois réalisés dans le cadre du SDAN pilote,**
- **de donner autorisation au Président pour procéder aux demandes de subventions et contributions correspondantes,**
- **de donner autorisation au Président pour signer tout acte se rapportant à ces travaux.**



Fait à Limoges, le 29 septembre 2014

Le Président de DORSAL,
Alain LAGARDE

Communauté de Communes du Pays Dunois

Récapitulatif des opérations SDAN-Pilote

Priorité	Type Opération	Référence	Secteur	Cout total provisionnel	Commentaires
Pilote	Enfouissement	ERDF	Maison Feyne/Crozant/Chapelle Balloue	402 351 €	
Pilote	Fibrage NRA	DUN	Dun le Palestel	15 000 €	Location Fibre Orange La Souterraine-Dun
Pilote	Fibrage NRA	CRT	Crozant	15 000 €	dépend enfouissement
Pilote	Fibrage NRA	FRE	Fresselines	30 000 €	Location Fibre Orange Dun ou Crozant
Pilote	MED	QVRDUNA04	Villard	162 000 €	mutualisation avec MED DUNA05
Pilote	MED	QVRDUNA05	Maison-Feyne	113 000 €	mutualisation avec MED DUNA04
Pilote	MED	QVRFREA03	Nouzerolles	192 000 €	
Pilote	MED	QVRST9A02	La Chapelle Baloue	70 000 €	dépend enfouissement- dérogation Orange nécessaire pour collecte sur Crozant
Pilote	Wimax/Wifi		Fresselines	20 000 €	en remplacement du secteur MED FREA04 par pylone radio Fresselines, étude en cours
Total Pilote				1 019 351 €	